



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE LIEE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération du **27 octobre 2018** la révision générale du PLU a été prescrite. Par arrêté n°**14-10-2025**, du **14 octobre 2025**, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de PLU arrêté le **21 juin 2025**. Les caractéristiques principales du projet portent sur la révision du PLU afin de le mettre en compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience et les objectifs de développement démographique traduits au titre du SCOT. Ainsi, le projet de PLU révisé emporte réduction des zones à urbaniser et des franges urbaines non aménagées via leur restitution en zones agricole et naturelle, une seule zone de développement à vocation d'équipement est maintenue. Il prévoit un développement démographique modéré en ne maintenant que les capacités de création de logements mobilisables au sein de la trame urbaine, en adéquation avec les capacités d'alimentation en potable. Le PLU révisé emporte également préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique/environnemental du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire agricole.

Le projet est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a rendu un avis tacite depuis le 12 octobre 2025, joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie et sur le site internet de la MRAE).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Antonio TINELLI, en qualité de Commissaire enquêteur, a été désigné par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 31 jours consécutifs, du **lundi 03 novembre 2025** au jeudi **04 décembre 2025** inclus (jours fériés exceptés), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- le **lundi 03 novembre 2025** de **15h à 18h30** ;
- le **samedi 15 novembre 2025** de **8h30 à 11h30** ;
- le **samedi 22 novembre 2025** de **8h30 à 11h30** ;
- le **jeudi 04 décembre 2025** de **15h à 18h30** ;

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :

- en mairie de SAINT JULIEN, aux jours et heures habituels d'ouverture : **les lundis de 16h à 19h, les jeudis de 16h à 19h et les samedis de 8h30 à 11h30**
- sur le poste informatique **de la Mairie de Saint-Julien**
- sur le registre d'enquête accessible au public sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien>
- Sur le site internet de la Commune <https://saint-julien-21.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de SAINT JULIEN (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : **Mairie de Saint-Julien, 2 rue du Pont-Neuf 21490 SAINT-JULIEN**
- Par mail : revision-plu-saint-julien@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien>

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la Préfecture durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-saint-julien>

Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver la révision générale du PLU par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, **Michel LENOIR**, joignable en Mairie. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.